
Version révisée du 8 Avril 2020

Invitation à l'Assemblée générale ordinaire

UBS Group SA

Mercredi 29 avril 2020 à 10 h 30

Centre de conférence UBS Grüenhof, 8001 Zurich

L'actualité liée au coronavirus et les mesures édictées par les autorités suisses ont des implications sévères pour la tenue de l'Assemblée générale ordinaire de 2020.

Notre priorité étant de protéger la santé de nos actionnaires et de nos collaborateurs, UBS Group SA a décidé que les actionnaires ne pourraient exercer leurs droits de vote que par l'intermédiaire du représentant indépendant. De ce fait, toute participation physique à l'Assemblée générale ordinaire est impossible.

Donnant suite à une requête de la FINMA, le Conseil d'administration d'UBS Group SA propose la distribution d'un dividende de 0.365 USD par action et une réserve spéciale de dividende de 0.365 USD par action. Cette invitation contient la proposition révisée au point 3 de l'ordre du jour.

Chers actionnaires,

L'Assemblée générale ordinaire d'UBS Group SA aura lieu comme annoncé le mercredi 29 avril 2020 à 10 h 30.

Le rapport de gestion d'UBS Group SA, lequel comprend le rapport de rémunération d'UBS Group SA et les rapports de l'organe de révision pour l'exercice 2019 (révisés sur le point concernant l'affectation du bénéfice et la distribution de dividende), peut être consulté au siège social d'UBS Group SA, Bahnhofstrasse 45, 8001 Zurich. Veuillez nous contacter suffisamment tôt pour que nous puissions prendre les mesures appropriées. Le rapport de gestion 2019 d'UBS Group SA et le rapport de rémunération d'UBS Group SA sont également disponibles sur internet à l'adresse www.ubs.com/annualreport.

UBS Group SA a publié le 31 janvier 2020 dans la Feuille officielle suisse du commerce ainsi que sur le site www.ubs.com/agm une invitation aux actionnaires qualifiés à soumettre leurs requêtes relatives à l'inscription de points à l'ordre du jour jusqu'au 10 mars 2020. Aucune requête n'a été déposée. Ainsi, le 27 mars 2020, UBS Group SA a publié son invitation à l'Assemblée générale ordinaire.

Donnant suite à une requête de la FINMA, UBS a révisé la proposition relative à l'affectation du bénéfice total et distribution de dividende soumise à l'approbation de ses actionnaires lors de l'Assemblée générale ordinaire du 29 avril 2020. Au vu de la solidité financière d'UBS et de son modèle d'affaires, le Conseil d'administration a l'intention de proposer la distribution du dividende en totalité. Cependant, en réponse à cette requête, le Conseil d'administration propose un paiement en deux tranches et soumet ainsi une proposition révisée de l'affectation du bénéfice et de la distribution du dividende (point 3 de l'ordre du jour). La proposition révisée consiste en la distribution d'un dividende de 0.365 USD par action, le montant restant de 0.365 USD par action étant affecté à une réserve spéciale de dividende. Cette réserve est destinée à sa distribution par une décision à prendre lors d'une Assemblée générale extraordinaire prévue le 19 novembre 2020.

Zurich, le 8 avril 2020

Avec nos salutations les meilleures,

UBS Group SA



Axel A. Weber
Président du Conseil d'administration



Markus Baumann
Secrétaire général

1. Approbation du rapport sur la situation et des comptes annuels consolidés et individuels d'UBS Group SA pour l'exercice 2019

Proposition

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport sur la situation pour l'exercice 2019 et les comptes annuels consolidés et individuels d'UBS Group SA pour l'exercice 2019.

Dans ses rapports à l'Assemblée générale ordinaire, Ernst & Young SA, Bâle, en sa qualité d'organe de révision, recommande d'approuver sans réserve les comptes annuels consolidés et individuels d'UBS Group SA.

2. Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2019 d'UBS Group SA

Proposition

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport de rémunération 2019 d'UBS Group SA dans le cadre d'un vote consultatif.

Le rapport de rémunération 2019 d'UBS Group SA constitue un chapitre du rapport de gestion 2019 d'UBS Group SA. Il explique la gouvernance et les principes sous-jacents à la structure de rémunération d'UBS Group SA, y compris le lien entre le salaire et la performance. Le rapport de rémunération 2019 d'UBS Group SA et la brochure ci-jointe, intitulée «Say-on-pay», apportent de plus amples précisions sur le vote proposé.

Le vote sur le rapport de rémunération 2019 d'UBS Group SA est de nature consultative.

3. Affectation du bénéfice total et distribution d'un dividende ordinaire à partir du bénéfice total et des réserves issues d'apports de capital

Proposition

Le Conseil d'administration propose l'affectation du bénéfice total ainsi que le versement d'un dividende ordinaire de 0.365 USD (brut) en espèces par action d'une valeur nominale de 0.10 CHF aux conditions indiquées dans la table ci-dessous. De plus, le Conseil d'administration propose la constitution d'une réserve spéciale de dividende pour un montant de 0.365 USD (brut) par action d'une valeur nominale de 0.10 CHF.

Le montant de la distribution ordinaire de dividende est exprimé en dollars américains. Les actionnaires détenant leurs actions par l'intermédiaire de SIX SIS SA recevront leurs dividendes en francs suisses. Leur montant sera calculé sur la base du taux de change à cinq décimales publié la veille de la date ex-dividende. Les actionnaires détenant leurs actions par l'intermédiaire de Depository Trust Company ou directement enregistrés dans le registre des actions américain par l'intermédiaire de Computer-share recevront leurs dividendes en dollars américains. Le montant total de la distribution de dividende sera plafonné à 2628 millions de CHF (le Plafond). Si, au jour de l'Assemblée générale ordinaire, le total de la distribution de dividende exprimé en francs suisses devait dépasser le Plafond, sur la base du taux de change fixé de manière raisonnable par le Conseil d'administration, le dividende par action en dollars américains serait réduit proportionnellement de sorte que le montant total exprimé en francs suisses ne dépasse pas le Plafond.

Affectation du bénéfice total et distribution de dividende (50%) sur le bénéfice total proposées

Pour l'exercice clos au 31.12.19	Mio. d'USD	Mio. de CHF
Résultat net pour la période	3 320	3 384
Bénéfices reportés / (pertes reportées)	0	0
Bénéfice total disponible pour affectation	3 320	3 384

Affectation du bénéfice total

Affectation aux réserves facultatives issues du bénéfice	(1 911)	(2 020)
Distribution de dividende: 0.365 USD (brut) par action donnant droit au dividende, dont 0.1825 USD prélevé sur le bénéfice total ¹	(705)	(682) ²
Constitution d'une réserve spéciale de dividende: 0.365 USD (brut) par action donnant droit au dividende, dont 0.1825 USD prélevé sur le bénéfice total ¹	(705)	(682) ²
Bénéfices reportés / (pertes reportées)	0	0

¹ Les actions donnant droit au dividende sont toutes les actions émises à l'exception des propres actions détenues par UBS Group SA à la date de référence. Le montant de 705 millions d'USD a été calculé à partir du nombre total d'actions émises au 31 décembre 2019. Si le montant total final du dividende s'avère supérieur ou inférieur à ce chiffre, la différence sera compensée avec l'affectation aux réserves facultatives issues du bénéfice. ² Montant converti au taux en vigueur au 31 décembre 2019 (1.03 CHF/USD), à titre d'exemple.

Distribution de dividende (50%) sur les réserves issues d'apports de capital proposée

Pour l'exercice clos au 31.12.19	Mio. d'USD	Mio. de CHF
Total des réserves statutaires issues du capital: réserves issues d'apports de capital avant distribution proposée ¹	28 352	27 730
Distribution de dividende: 0.365 USD (brut) par action donnant droit au dividende, dont 0.1825 USD prélevé sur les réserves issues d'apports de capital ²	(705)	(682) ³
Constitution d'une réserve spéciale de dividende dans la réserve d'apports de capital: 0.365 USD (brut) par action donnant droit au dividende, dont 0.1825 USD dans la réserve d'apports de capital ²	705	682 ³
Total des réserves statutaires issues du capital: réserves issues d'apports de capital après distribution proposée, y compris la réserve spéciale de dividende	27 648	27 048

¹ L'avis actuel de l'Administration fédérale des contributions est qu'un montant maximal de 13,1 milliards de CHF, sur les 27,7 milliards de CHF de réserves issues d'apports de capital au 31 décembre 2019, est disponible pour le versement de dividendes non soumis à l'impôt anticipé en Suisse. ² Les actions donnant droit au dividende sont toutes les actions émises à l'exception des propres actions détenues par UBS Group SA à la date de référence. Le montant de 705 millions d'USD a été calculé à partir du nombre total d'actions émises au 31 décembre 2019. ³ Montant converti au taux en vigueur au 31 décembre 2019 (1.03 CHF/USD), à titre d'exemple.

Si la distribution du dividende est approuvée, le paiement aura lieu le 7 mai 2020 aux détenteurs d'actions à la date de référence du 6 mai 2020. Les actions seront négociées ex-dividende à compter du 5 mai 2020. Le dernier jour durant lequel les actions pourront être négociées avec un droit au dividende sera donc le 4 mai 2020.

Commentaires

Donnant suite à une requête de la FINMA, UBS a révisé la proposition relative à l'affectation du bénéfice total et distribution de dividende sujette à l'approbation de ses actionnaires lors de l'Assemblée générale ordinaire du 29 avril 2020. Au vu de la solidité financière d'UBS et de son modèle d'affaires, le Conseil d'administration a l'intention de proposer la distribution du dividende en totalité. Cependant, en réponse à cette requête, le Conseil d'administration propose un paiement en deux tranches et soumet ainsi une proposition révisée de l'affectation du bénéfice et de la distribution du dividende (point 3 de l'ordre du jour). La proposition révisée consiste en la distribution d'un dividende de 0.365 USD par action, le montant restant de 0.365 USD par action étant affecté à une réserve spéciale de dividende. Le Conseil d'administration a l'intention de proposer la distribution de cette réserve spéciale de dividende par une décision à prendre lors d'une Assemblée générale extraordinaire prévue le 19 novembre 2020. Dans son rapport à l'Assemblée générale ordinaire, le cabinet Ernst & Young Ltd, Bâle, en sa qualité d'organe de révision d'UBS Group SA, confirme que l'affectation du bénéfice disponible proposée est conforme au droit suisse et aux statuts.

À la suite du passage de la monnaie de présentation du franc suisse au dollar américain, UBS exprime désormais également les dividendes en dollars américains. Toutefois, les actionnaires détenant leurs titres par l'intermédiaire de SIX SIS SA continueront à percevoir leurs dividendes convertis en francs suisses.

La fixation d'un plafond technique en francs suisses pour le paiement du dividende s'avère nécessaire afin de respecter les dispositions du Code des obligations suisse en matière de préservation du capital. Le plafond de 2628 millions de CHF proposé a été fixé pour garantir une marge de manœuvre suffisante en cas de fluctuations monétaires même importantes.

Comme mentionné ci-dessus, la moitié du dividende ordinaire de 0.365 USD (brut) versé en espèces par action sera prélevée sur le bénéfice total et l'autre moitié sur les réserves issues d'apports de capital suite à un changement du droit fiscal suisse. La part du dividende versé provenant du bénéfice total sera soumise à l'impôt anticipé suisse de 35%.

4. Décharge aux membres du Conseil d'administration et du Directoire du Groupe pour l'exercice 2019

Proposition

Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et du Directoire du Groupe pour l'exercice 2019, à l'exclusion de toutes les questions relatives aux activités transfrontalières avec la France.

Commentaires

Le Conseil d'administration prend acte du fait que le jugement rendu en février 2019 portant sur les activités transfrontalières avec la France a conduit les actionnaires à refuser de donner décharge au Directoire et au Conseil d'administration du Groupe à l'occasion de l'Assemblée générale ordinaire 2019. UBS a fait appel du jugement de première instance, mais les procédures en cours en France peuvent être la source d'une trop grande incertitude pour octroyer la décharge. Le Conseil d'administration propose donc d'assortir la décharge accordée au titre de l'exercice 2019 d'une exclusion explicite de toutes les questions relatives aux activités transfrontalières avec la France.

UBS a rédigé et publié un rapport sur la question des activités transfrontalières avec la France afin de répondre à certaines questions fréquemment posées par ses actionnaires, clients et collaborateurs après le prononcé du jugement. Ledit rapport a été publié le 21 janvier 2020 et peut être téléchargé à l'adresse www.ubs.com/investors.

5. Réélection des membres du Conseil d'administration

Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire pour un mandat d'une année Axel A. Weber en tant que Président du Conseil d'administration, ainsi que Jeremy Anderson, William C. Dudley, Reto Francioni, Fred Hu, Julie G. Richardson, Beatrice Weder di Mauro, Dieter Wemmer et Jeanette Wong, leurs mandats respectifs arrivant à échéance lors de l'Assemblée générale ordinaire 2020.

Leurs curriculum vitae détaillés et leurs mandats au sein des comités du Conseil d'administration se trouvent dans la section «Corporate governance and compensation» du rapport de gestion 2019 d'UBS Group SA ainsi que sur internet à l'adresse www.ubs.com/boards.

- 5.1. Axel A. Weber en tant que Président du Conseil d'administration
- 5.2. Jeremy Anderson
- 5.3. William C. Dudley
- 5.4. Reto Francioni
- 5.5. Fred Hu
- 5.6. Julie G. Richardson
- 5.7. Beatrice Weder di Mauro
- 5.8. Dieter Wemmer
- 5.9. Jeanette Wong

6. Élection de nouveaux membres du Conseil d'administration



6.1. Mark Hughes

Proposition

Le Conseil d'administration propose d'élire Mark Hughes en qualité de membre du Conseil d'administration pour un mandat d'une année.

Mark Hughes (né en 1958) a assumé les fonctions de Group Chief Risk Officer à la Banque Royale du Canada (RBC) de 2014 à 2018. Il est actuellement président du Global Risk Institute, conférencier invité à l'Université de Leeds et conseiller principal auprès de McKinsey & Company. Il a rejoint la RBC en 1981 et a passé toute sa carrière à travailler pour la banque au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Il a occupé divers postes à responsabilité tels que Chief Operating Officer Capital Markets (de 2008 à 2013) et Head of Global Credit (de 2001 à 2008). M. Hughes a siégé aux conseils d'administration des filiales de la RBC pendant plus de 20 ans.

M. Hughes est titulaire d'un MBA en finance de la Manchester Business School et d'un Bachelor of Laws de l'Université de Leeds, toutes deux situées en Angleterre. Il possède les nationalités canadienne, américaine et britannique.

M. Hughes respecte les seuils de mandats définis à l'article 31 des Statuts d'UBS Group SA.



6.2. Nathalie Rachou

Proposition

Le Conseil d'administration propose d'élire Nathalie Rachou en qualité de membre du Conseil d'administration pour un mandat d'une année.

Nathalie Rachou (née en 1957) est conseillère principale chez Clartan Associés (anciennement Rouvier Associés) depuis 2015 et quittera ses fonctions en avril 2020. En 1999, elle a fondé Topiary Finance Ltd, une société de gestion d'actifs basée à Londres dont elle a été la directrice générale (CEO) jusqu'à sa fusion avec Rouvier Associés en 2014. De 1978 à 1999, M^{me} Rachou a exercé de nombreuses fonctions au sein de la Banque Indosuez et de Crédit Agricole Indosuez dont des fonctions en lien avec le marché des capitaux et celle de responsable de la filiale de courtage de la Banque Indosuez.

M^{me} Rachou est titulaire d'un master en management d'HEC Paris et d'un Executive MBA de l'INSEAD. Elle est de nationalité française.

M^{me} Rachou est membre du conseil d'administration de la Société Générale (fonction qu'elle quittera en mai 2020). Elle siège aux conseils d'administration d'Altran Technologies, Euronext N.V. et Veolia Environnement SA. Elle a été conseillère du Commerce extérieur de la France de 2001 à 2018.

M^{me} Rachou respecte les seuils de mandats définis à l'article 31 des Statuts d'UBS Group SA.

7. Élection des membres du Comité de rémunération

Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire Julie G. Richardson, Reto Francioni et Dieter Wemmer et d'élire Jeanette Wong pour un mandat d'une année en qualité de membres du Comité de rémunération. À sa séance constitutive, le Conseil d'administration a l'intention de désigner à nouveau Julie G. Richardson comme présidente du Comité de rémunération.

7.1. Julie G. Richardson

7.2. Reto Francioni

7.3. Dieter Wemmer

7.4. Jeanette Wong

8. Approbation de la rémunération des membres du Conseil d'administration et du Directoire du Groupe

8.1. Approbation du montant global maximum de la rémunération des membres du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2020 à l'Assemblée générale ordinaire 2021

Proposition

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant global maximum de la rémunération de 13 000 000 de CHF pour les membres du Conseil d'administration au titre de la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2020 à l'Assemblée générale ordinaire 2021.

8.2. Approbation du montant global de la rémunération variable des membres du Directoire du Groupe pour l'exercice 2019

Proposition

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant global de la rémunération variable de 70 250 000 CHF pour les membres du Directoire du Groupe au titre de l'exercice 2019.

8.3. Approbation du montant global maximum de la rémunération fixe des membres du Directoire du Groupe pour l'exercice 2021

Proposition

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant global maximum de la rémunération fixe de 33 000 000 de CHF pour les membres du Directoire du Groupe au titre de l'exercice 2021.

9. Réélection du représentant indépendant, ADB Altorfer Duss & Beilstein AG, Zurich

Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire ADB Altorfer Duss & Beilstein AG, Zurich, en qualité de représentant indépendant pour un mandat d'une année expirant au terme de l'Assemblée générale ordinaire en 2021.

10. Réélection de l'organe de révision, Ernst & Young SA, Bâle

Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire Ernst & Young SA, Bâle, comme organe de révision des comptes annuels consolidés et individuels d'UBS Group SA pour un mandat d'une année.

Sur recommandation du Comité d'audit, le Conseil d'administration propose de réélire Ernst & Young SA, Bâle, comme organe de révision pour un mandat d'une année. Ernst & Young SA, Bâle, a confirmé au Comité d'audit du Conseil d'administration qu'elle dispose de l'indépendance nécessaire à l'exercice de son mandat.

Organisation

Droits de vote

Les actionnaires inscrits dans le registre des actionnaires d'UBS Group SA le 24 avril 2020 à 17 h 00 HAEC (et le 14 avril 2020 à 16 h 30 HAE auprès de l'agent de transfert Computershare aux États-Unis d'Amérique) ont le droit de faire exercer leur droit de vote par le représentant indépendant.

Aucune restriction de la négociabilité des actions d'UBS Group SA

L'enregistrement des actionnaires aux fins de vote n'affecte en rien la négociabilité des actions d'UBS Group SA détenues par les actionnaires inscrits avant, pendant ou après l'Assemblée générale ordinaire. Ni le droit suisse ni les Statuts d'UBS Group SA n'imposent de restrictions de la négociabilité aux actionnaires inscrits dans le registre des actionnaires d'UBS Group SA qui voteront lors de l'Assemblée générale ordinaire à venir.

Représentation

Les actionnaires ne peuvent se faire représenter à l'Assemblée générale ordinaire que par ADB Altorfer Duss & Beilstein AG (Urs Zeltner, avocat et notaire), Walchestrasse 15, 8006 Zurich, Suisse, en qualité de représentant indépendant.

Le point 3 de l'ordre du jour figurant à l'invitation à l'Assemblée générale ordinaire datée du 27 mars 2020 a fait l'objet d'une révision. Si vous avez déjà donné procuration au représentant indépendant (ADB Altorfer Duss & Beilstein AG), ou si vous lui avez déjà donné vos instructions de vote, votre procuration ou vos instructions de vote restent valides sauf si vous souhaitez les révoquer, auquel cas nous vous prions de nous appeler au +41-44-235 66 52 **d'ici le 20 avril 2020 au plus tard.**

Si vous n'avez pas encore donné procuration au représentant indépendant (ADB Altorfer Duss & Beilstein AG), ou si vous ne lui avez pas encore donné d'instructions de vote, veuillez compléter et signer le formulaire «Procurator et instructions de vote» envoyé avec la première invitation ou vous rendre à la page www.gvmanager.ch/ubs. Le traitement en temps voulu peut être garanti pour toutes les procurations dûment signées, reçues d'ici **au 24 avril 2020.**

Diffusion en direct sur internet

L'Assemblée générale ordinaire se tiendra en allemand et sera retransmise en direct sur internet en anglais et en allemand à l'adresse www.ubs.com/aggm.

En fonction de l'actualité, nous nous réservons le droit de prendre d'autres mesures à courte échéance. Vous trouverez des informations actualisées sur la page www.ubs.com/aggm. Vous pouvez également nous joindre par téléphone au +41-44-235 66 52, nous serons heureux de pouvoir vous aider.

UBS Group SA
Case postale
CH-8098 Zurich
ubs.com

